

ACCUEIL EN PEIP POLYTECH PARIS-SUD
RENTREE 2015
PeiP : Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech

Contenu

1. Présentation de Polytech Paris-Sud.....	2
1.1. Organisation.....	2
1.2. Coursus.....	2
1.3. L'université Paris-Sud.....	2
1.4. Le réseau Polytech.....	3
2. Les études en PeiP.....	3
2.1. Attentes des enseignants.....	3
2.2. Le PeiP-A.....	3
2.3. Le PeiP-C.....	4
3. Les modalités de contrôle des connaissances.....	5
3.1. Règles générales.....	5
3.2. Assiduité.....	5
4. Le numérique.....	5
4.1. Faut-il posséder un PC ?.....	5
4.2. Service numériques offerts par l'université.....	5
4.3. L'extranet de l'école.....	5
5. Les plannings, la rentrée, les vacances.....	6
5.1. Planning.....	6
5.2. Dates des vacances.....	6
5.3. Matériel nécessaire.....	6
6. Pratique.....	6
6.1. Où ont lieu les enseignements ?.....	6
6.2. Venir.....	6
6.3. Dormir.....	7
6.4. Manger.....	7
6.5. Travailler.....	7
6.6. Les associations.....	7
6.7. Et plus encore.....	8
7. Vos interlocuteurs.....	8
7.1. Le secrétariat pédagogique.....	8
7.2. Le secrétariat de la scolarité.....	8
7.3. Les autres services.....	8
7.4. Pendant les vacances.....	9
7.5. L'équipe de direction du PeiP.....	9
7.6. Les enseignants.....	9

Ce document a été rédigé à destination des élèves qui intègrent Polytech Paris-Sud, à la rentrée 2015 :

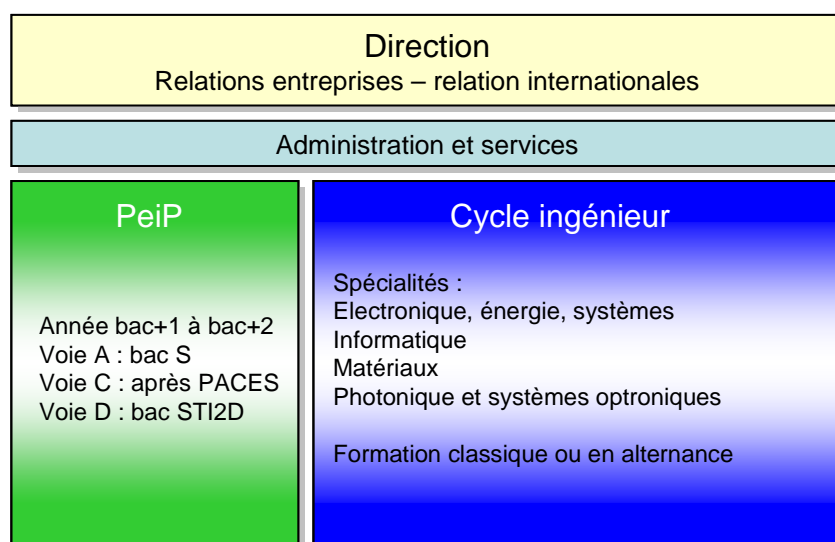
- en PeiP A (bacheliers de la série S)
- en PeiP C (issus de la PACES, Première Année Commune des Etudes de Santé)

Il concerne assez peu les élèves de PeiP D (bacheliers issus de la série STI2D), pour qui l'essentiel des deux premières années de la scolarité s'effectue à l'IUT d'Orsay ou de Cachan.

1. Présentation de Polytech Paris-Sud

L'école dans laquelle vous entrez, qui compte environ 750 élèves, est une école d'Ingénieurs Universitaire, composante de l'Université Paris-Sud. Elle fait partie du réseau Polytech, premier réseau d'écoles d'Ingénieurs universitaires.

1.1. Organisation



Organigramme de l'école

L'école est divisée en deux entités principales :

- le PeiP qui gère les années bac+1 et bac+2
- le cycle ingénieur, qui gère les années bac+3 à bac+5.

C'est en cycle ingénieur que les élèves choisissent leur spécialité technique. C'est aussi en cycle ingénieur qu'ils peuvent opter pour une formation en alternance.

L'école est localisée au bâtiment [620](#) (Mdl, Maison de l'ingénieur) du campus d'Orsay, mais aussi au bâtiment [640](#), où les élèves du PeiP se trouvent le plus souvent.

1.2. Cursus

L'école propose différentes formations :

- le PeiP, qui se décline en trois voies :
 - la voie A accueille les bacheliers de la série S
 - la voie C accueille les étudiants issus de la PACES (première année des études de santé)
 - la voie D accueille les bacheliers de la série STI2D
- une formation d'ingénieurs sous statut d'étudiant avec 4 spécialités
 - électronique, énergie, systèmes
 - informatique
 - matériaux
 - photonique et systèmes optroniques
- une formation d'ingénieurs par alternance (apprentissage ou formation continue), avec les mêmes spécialités,

Le titre d'ingénieur délivré par l'école est reconnu par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur).

1.3. L'université Paris-Sud

L'école fait partie intégrante de l'université Paris-Sud (www.u-psud.fr), qui compte plusieurs autres composantes :

- des UFR (unités de formation et de recherche), aussi appelés facultés :
 - l'UFR des sciences (Orsay) : 8500 étudiants environ
 - l'UFR de droit, gestion, économie (Sceaux) : 4500 étudiants environ
 - l'UFR de médecine (Kremlin Bicêtre) : 3800 étudiants environ
 - l'UFR de pharmacie (Châtenay-Malabry) : 3300 étudiants environ
 - l'UFR de STAPS, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (Orsay) : 1100 étudiants environ

- et trois IUT (Instituts Universitaires Technologiques) :
 - l'IUT de Sceaux (gestion et commerce) : 1500 étudiants environ
 - l'IUT d'Orsay (informatique, mesures physiques, chimie) : 1200 étudiants environ
 - l'IUT de Cachan (électronique, mécanique) : 1100 étudiants environ

1.4. Le réseau Polytech

L'école est l'une des treize écoles du réseau Polytech, avec :

- Polytech Annecy Chambéry
- Polytech Clermont-Ferrand
- Polytech Grenoble
- Polytech Lille
- Polytech Lyon
- Polytech Marseille
- Polytech Montpellier
- Polytech Nantes
- Polytech Nice
- Polytech Orléans
- Polytech Paris UPMC
- Polytech Tours

Toutes ces écoles appartiennent à des universités, ont un PeiP, et offrent plusieurs spécialités en cycle ingénieur.

Après 2 ans, les élèves du PeiP de Paris-Sud ont accès à toutes les spécialités du réseau Polytech, à l'exception de deux spécialités biologiques.

2. Les études en PeiP

L'objectif de l'école est d'amener tous ses élèves au diplôme d'ingénieur, avec au maximum un redoublement¹. Vous devez garder présent à l'esprit que c'est le seul objectif qui vaille, et certainement pas celui, à courte vue, de passer dans l'année supérieure. Seul un travail régulier et approfondi dès votre entrée dans l'école vous permettra d'atteindre cet objectif à long terme.

Par ailleurs, raisonner immédiatement en termes du diplôme visé à bac+5 est une nécessité absolue. Ainsi

- nul ne peut être diplômé s'il ne possède pas au mois le niveau d'anglais B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. La commission des Titres d'Ingénieurs tend même à préconiser un niveau minimal de C1. Un tel niveau ne s'acquiert pas en un an...
- l'obtention du diplôme d'ingénieur à Paris-Sud est conditionnée à une expérience internationale d'au moins 3 mois (stage ou études). Une telle mobilité se prépare.

Au niveau du PeiP l'enseignement reste généraliste : les élèves n'ont pas encore d'enseignements spécifiques de leur future spécialité technique, même si le parcours propose des options qui permettent de mieux choisir son orientation.

La fin des deux premières années marque un jalon dans cette progression vers le diplôme d'ingénieur : à la fin de l'année bac+2, les élèves de PeiP choisissent leur future spécialité et intègrent le cycle ingénieur au sein de l'une des 13 écoles du réseau Polytech. Là, ils suivent sur trois ans un cursus techniquement plus spécialisé.

2.1. Attentes des enseignants

Dans l'enseignement supérieur, ce qu'on attend de vous ne se limite pas à savoir résoudre des exercices-types, mais vous fixe pour but d'acquérir des connaissances approfondies et d'être capable de faire face à des problèmes inédits. Dit autrement, Il faut savoir *faire*, et non plus seulement savoir *refaire*, comme c'était parfois suffisant au lycée.

Une compréhension superficielle ne permet pas d'y arriver. Il faut donc adapter vos méthodes de travail à cet objectif :

- reprenez les cours, apprenez les avec pour objectif de les *comprendre* et non pas seulement de savoir les réciter ;
- cherchez les exercices proposés par les équipes enseignantes *avant* les séances de TD ;
- soyez curieux, posez-vous des questions, discutez avec vos enseignants.

Bref, travail approfondi et initiative personnelle sont indispensables.

2.2. Le PeiP-A

Le PeiP-A constitue les deux premières années de la formation d'ingénieurs en 5 ans au sein du réseau Polytech. A Paris-Sud, il accueille un peu plus de 90 élèves chaque année, répartis en 4 groupes pour les séances d'exercices (TD : travaux dirigés).

La pédagogie s'appuie sur quelques principes forts :

- un équilibre entre les matières scientifiques : mathématiques, informatique, physique, chimie
- l'importance accordée aux langues vivantes : anglais pour tout le monde, une autre langue (allemand, espagnol, italien, russe...)
- une ouverture vers le métier d'ingénieur : modules à choix, communication, économie, stages

A titre d'exemple, le programme du premier semestre de la première année (S1) est le suivant :

¹ et encore, pas avant l'année bac+3

Langues et culture de l'ingénieur	
Anglais	24 h
Environnement stratégique	24 h
Sciences de la matière	
Mécanique	50 h
Lumière, images et couleurs	26 h
Architecture de la matière	36 h
Electronique numérique	26 h
Mathématiques et informatique	
Mathématiques	100 h
Informatique	50 h
Ouverture	
Option	24 h

L'option (qui est obligatoire !!!) est à choisir dans la liste suivante :

- acoustique musicale
- initiation à la robotique
- énergie et environnement
- nanotechnologies
- forces fondamentales
- initiation aux matériaux
- évolution des conceptions de l'Univers
- web
- option de langue

Le détail des programmes se trouve sur l'extranet de l'école (que tout le monde appelle intranet !!) , depuis la page du PeiP-A1 : intranet.polytech.u-psud.fr/ii/index.php?id=1169

Une analyse des échecs dans la formation d'ingénieur montre clairement que la première année de PeiP-A est l'année de tous les dangers : statistiquement, un élève de PeiP1 sur quatre n'est pas admis en seconde année, donc exclu du réseau. Plusieurs pièges peuvent être identifiés :

- le saut qualitatif des exigences : comparé au lycée, on a dans l'enseignement supérieur non seulement des exigences pédagogiques nouvelles, avec un rythme plus rapide qui met l'accent sur une compréhension en profondeur des notions, mais aussi l'attente d'une plus grande maturité des étudiants. Il faut absolument que l'élève soit exigeant avec lui-même et ne se contente pas d'une compréhension superficielle ou de savoir appliquer des recettes : ce qui pour un élève futé peut suffire en lycée devient très insuffisant dans le supérieur.
- la spécialisation précoce : certains de nos élèves savent ou croient savoir très tôt ce qu'ils veulent faire. Par exemple, ils veulent se spécialiser en informatique, et négligent totalement les autres matières. Or le PeiP est un passeport qui ouvre de droit la porte de tous les domaines de spécialisation, de la biologie aux mathématiques. Aussi, pour valider le PeiP, faut-il faire la preuve qu'on est capable de suivre dans toutes ces spécialités, et non seulement dans celle qu'on a choisie.
- les mythes urbains : on y lit sur les réseaux sociaux qu'une fois rentré(e) à Polytech, on peut se laisser vivre et que le diplôme d'ingénieur récompensera cinq ans de quasi vacances... Cela relève de la désinformation : les gens qui se laissent aller en PeiP ne dépassent pas la première année ;
- les transports : quelques élèves habitent à plus d'une heure de l'école. Perdre deux ou trois heures dans les transports chaque jour est un handicap extrêmement lourd. Avant de prendre une décision concernant par le logement, pensez à deux choses :
 - non, ce n'est pas vrai, on ne peut pas travailler dans les transports en commun ;
 - et même si un essai de trajet effectué pendant les vacances vous a semblé tout à fait jouable, faire le même trajet un jeudi pluvieux, au cœur de l'hiver, en partant à 6h30 de chez soi, avec la fatigue du travail, est autrement plus pénible.

2.3. Le PeiP-C

Le PeiP C constitue une passerelle d'une année entre la PACES et le cycle ingénieur des écoles Polytech. Il est ouvert aux élèves de la PACES ayant réussi le concours d'entrée à Polytech. Techniquement, l'année de PACES étant prise en compte dans le cursus en 5 ans de la formation d'ingénieurs, les élèves de PeiPC seront considérés comme étant en deuxième année.

Tout comme en PeiP-A, l'enseignement reste généraliste : les élèves n'ont pas encore d'enseignements spécifiques de leur future spécialité technique. L'objectif du programme est de faire le lien entre les études en PACES et les études en cycle ingénieur. A ce titre, le programme est centré sur les matières-clés peu ou pas présentes en PACES : maths, informatique, physique, anglais. Le détail des programmes se trouve sur l'extranet de l'école (que tout le monde appelle intranet !!) à la page du PeiP-C : intranet.polytech.u-psud.fr/ii/index.php?id=2695

3. Les modalités de contrôle des connaissances

3.1. Règles générales

Le contrôle des connaissances est un contrôle continu sous l'autorité d'un jury, à peu près équivalent à un jury de bac. Les modalités dans chacun des modules sont précisées en début de semestre. En PeiP, les principes généraux en sont les suivants

- l'année est validée si la moyenne obtenue est supérieure à 10, avec un minimum de 8 dans chacune des unités d'enseignement, qui regroupent chacune plusieurs modules ;
- si une UE n'est pas validée, l'élève pourra être convoqué à un rattrapage. Ces rattrapages se méritent : ils ne sont pas accordés systématiquement ;
- si une année n'est pas validée, l'élève est exclu de l'école : il n'y a pas de redoublement en PeiP.

Les élèves du PeiP ont automatiquement une inscription secondaire en Licence, sauf s'ils s'y opposent. La validation de l'année de licence suit les mêmes règles que celle de l'année de PeiP, à l'exception de l'existence de la note seuil de 8 aux unités d'enseignement, qui n'est pas exigée en Licence. La validation d'une année de Licence permet aux élèves du PeiP de se réorienter. La délivrance d'ECTS (crédits européens) permet aussi la mobilité vers d'autres établissements.

3.2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire : toute absence doit être dûment justifiée (certificat médical, convocation officielle, ...) et dans les délais impartis. Un mot des parents n'est pas considéré comme une justification.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la moyenne est calculée de la même façon que si l'élève avait eu 0 à l'épreuve.

Si les absences sont répétées, l'élève peut être exclu de l'école.

4. Le numérique

4.1. Faut-il posséder un PC ?

Posséder un ordinateur personnel et une connexion internet n'est pas obligatoire. Tous les cours nécessitant ce type de matériel se déroulent dans des salles équipées. En dehors des cours, les étudiants ont accès à des salles informatiques en libre service.

Reste que l'école est consciente que posséder ces équipements facilite la vie des étudiants. Aussi, l'université organise-t-elle chaque année une campagne d'aide à l'acquisition d'un PC portable, un accès libre à des logiciels de qualité, et offre une connexion wifi dans ses locaux.

4.2. Service numériques offerts par l'université

Vous allez disposer d'une adresse e-mail « professionnelle », du type prenom.nom@u-psud.fr. C'est cette adresse-là qu'il vous faudra utiliser systématiquement pour communiquer avec l'école, les courriers provenant d'autres comptes étant généralement traités comme des spams. Ce n'est qu'à cette adresse que vous seront envoyées des informations souvent importantes (déplacement de cours, énoncés de contrôles, vie associative, etc.)

Avant d'utiliser cette adresse, il faut l'activer. Pour ce faire, aller sur <https://adonis.u-psud.fr/activation/> au moins 24h après votre inscription à l'université. Une fois votre compte activé, vous pourrez apprendre à utiliser le webmail, à rediriger votre courrier entrant vers votre adresse personnelle, etc... Activer votre compte vous permet aussi

- d'accéder au réseau wifi présent dans la plupart des bâtiments de l'université ;
- de vous connecter sur votre ENT (espace numérique de travail) où vous trouverez de nombreuses ressources en ligne destinées à faciliter votre vie d'étudiant : cours en ligne, classes virtuelle, blog 11 (le blog des étudiants de l'université), espace de stockage, service de transfert des gros fichiers, accès au matériel et logiciel informatique, etc...

L'utilisation des services numériques proposés par l'université est sujette à la signature d'une charte informatique précisant les règles déontologiques à respecter. La signature de cette charte s'effectue au moment de l'inscription.

4.3. L'extranet de l'école

L'école dispose d'un site destiné aux élèves, improprement appelé intranet (intranet.polytech.u-psud.fr). Sur ce site se trouvent de très nombreux renseignements pratiques. Une fois obtenus un login et un mot de passe, vous pourrez en outre accéder à des services spécifiques :

- offres de stage
- notes obtenues
- évaluation des enseignements
- observatoire des métiers

5. Les plannings, la rentrée, les vacances

5.1. Planning

La rentrée est prévue mercredi 2 septembre 2015. Pour connaître la salle et l'heure, consultez, la page du S1 des PeiP-1 : <http://intranet.polytech.u-psud.fr/ii/index.php?id=1151>
la page du S3 des PeiP-C : <http://intranet.polytech.u-psud.fr/ii/index.php?id=2695>

Les plannings seront mis en ligne avant la rentrée. Attention, contrairement à ce qui se passe en lycée, ces plannings subissent de nombreux changements en cours d'année. Si vous devez prendre des engagements, tenez compte du fait qu'a priori les cours ont lieu du lundi matin au vendredi soir, plus le samedi matin pour certaines langues rares.

Il n'y a toutefois pas cours le jeudi après-midi. Cette demi-journée est en effet réservée à la vie associative dans l'école ou dans l'université. Comme toute règle qui se respecte, celle-ci souffre d'exceptions :

- le jeudi qui précède de WEC (week-end de cohésion)
- il arrive que les rattrapages déroulent le jeudi après-midi

5.2. Dates des vacances

Les vacances sont identiques aux vacances scolaires de la zone C à Noël et pour les vacances de printemps. En revanche, il n'y a qu'une semaine à la Toussaint et pour les vacances d'hiver. Dans le détail :

- vacances de Toussaint : semaine du 26/10/2015 au 01/11/2015
- vacances de Noël : semaines du 21/12/2015 au 03/01/2016
- vacances d'hiver : à définir
- vacances de printemps : semaines du 18/04/2016 au 01/05/2016

5.3. Matériel nécessaire

Aucun matériel spécifique n'est demandé, à l'exception

- pour les PeiP-A d'une blouse de chimie en coton et de lunettes de protection contre les projections ;
- d'une calculatrice de type collègue. Les calculatrices évoluées de type lycée (en clair celles qui comportent de la mémoire) sont d'une utilité discutable, et sont de plus interdites pour certains contrôles.

6. Pratique

6.1. Où ont lieu les enseignements ?

L'enseignement se déroule à Orsay. Le site d'Orsay, plus grand campus scientifique de France, est divisé en deux secteurs : la vallée et le plateau. Sa superficie est de 236ha, supérieure à celle de la principauté de Monaco (202ha).

Ce site accueille environ 20 000 usagers par jours dont 13 000 étudiants. Rien que pour l'enseignement, le site d'Orsay est l'équivalent de onze lycées moyens... mais comme plus de la moitié des locaux sont affectés à la recherche, la surface du bâti équivaut plutôt à 20 ou 30 lycées ! Le site a ses curiosités : la vallée constitue un jardin botanique ; sur le plateau, jouxtant la Maison de l'Ingénieur (bâtiment [620](#)), on peut voir les restes d'une villa gallo-romaine.

En PeiP A ou C, l'enseignement se déroule essentiellement au bâtiment [640](#) (PUIO : Pôle Universitaire d'Ingénierie d'Orsay), où se trouve aussi le secrétariat pédagogique (pièce A107). Quelques cours et TP d'informatique se déroulent au bâtiment [620](#) (Mdl : maison de l'ingénieur), situé à 50 mètres du PUIO. A la Mdl se trouve le secrétariat de la scolarité (pièce A007), où s'effectuent les démarches administratives liées à l'inscription universitaire. Les TP de physique et de chimie, les cours en amphithéâtre (numérotés H1 à H6), ainsi que les enseignements de langues ont lieu dans la vallée, dans les bâtiments [333](#) et [336](#).

6.2. Venir

Le PUIO (bâtiment [640](#)) et la Mdl (bat [620](#)) sont situés à 2 km de la gare RER du Guichet (voir carte page 7). Depuis la gare RER Le Guichet, prendre la ligne de bus numéro 9 (ex ligne 269-02) et descendre à l'arrêt IUT Pôle d'Ingénierie. Le trajet dure 10 minutes, et la fréquence des bus des de 10 minutes en heures pleines et 20 minutes en heure creuses

Les bâtiments [333](#) et [336](#) sont accessibles à pied de la station de RER B de Bures sur Yvette (moins de 10 minutes par le chemin piétonnier qui passe le long de la mairie puis du centre culturel Marcel Pagnol).



Les transferts entre le plateau et la vallée est assuré par la ligne de bus numéro 7 (voir carte page 7). La fréquence de ces bus est de 15 minutes au plus. Pour les sportifs, il existe aussi des sentiers (pentus) reliant les deux sites.

6.3. Dormir

Si vous habitez loin, sachez que les temps de transport peuvent être très pénalisants, d'autant que la ligne de RER B ne marche pas toujours très bien...

Si vous envisagez de vous loger plus près de l'école, il est important de savoir que la demande dans la région est très forte et que *l'école elle-même ne gère pas l'attribution des logements*. Deux possibilités :

- les résidences universitaires. Il y en a plusieurs sur le site. Vous devez vous adresser au CROUS de Versailles (www.crous-versailles.fr) pour y obtenir une chambre.
- le logement privé. L'association Héberjeunes (www.heberjeunes.fr) met en rapport les étudiants avec des propriétaires proposant des chambres ou studios.

Pus d'info sur cette page : <http://www.u-psud.fr/fr/vie-etudiante/logement.html>.

6.4. Manger

Plusieurs restaurants universitaires (RU) proposent des repas aux étudiants le midi et le soir. Il existe plusieurs cafétérias proposant de la restauration rapide le midi (cf. carte page 7).

Plus d'info sur cette page : <http://www.u-psud.fr/fr/vie-etudiante/vie-pratique/restauration.html>

6.5. Travailler

Une grande bibliothèque universitaire (www.u-psud.fr/fr/biblio/bu/bibliotheque_universitaire_sciences.html) est à votre disposition dans la vallée, cf. carte page 7. Vous aurez aussi accès à des salles d'informatique en libre service à la Mdl.

6.6. Les associations

L'école encourage la vie associative, source d'équilibre et de cohésion. A cette fin, les jeudis après-midi sont réservés aux activités associatives.

Plusieurs activités sont proposées par BIPS, le Bureau des Ingénieurs de l'université Paris-Sud (www.bips-asso.fr), qui compte plusieurs clubs :

- Le BDS (bureau des sports) - Quel record !
- Le CAPPs (Club d'Activité de Polytech Paris-Sud) - Envie de sortir
- Cinéfips - Pour les cinéastes
- Le club Actu - Les infos de la semaine
- La Kfet - Une petite faim ?
- Le Cercle des Elfes Disparus
- Pompom - for boys & girls
- La TIPS - une p'tite Impro ?
- Zik'ifips - Envie d'un Bœuf

A l'école existe aussi une association pour les entrepreneurs en herbe: AsTech services. Pour mémoire, même si cela ne concerne guère les entrants en PeiP, les anciens élèves sont réunis au sein de l'ADIPS, association des ingénieurs de Paris-Sud (www.adips.asso.fr).

Autour de l'école, le campus universitaire offre une foule d'activités au sein structures variées :

- associations : www.u-psud.fr/fr/vie_etudiante/associations_etudiantes.html
- activités sportives : www.u-psud.fr/fr/l_universite/organisation_generale/services_communs/suaps.html
- activités culturelles : www.u-psud.fr/fr/vie_etudiante/culture.html.

6.7. Et plus encore

Consultez le site de l'université consacré à la vie étudiante : www.u-psud.fr/fr/vie_etudiante.html !

Etudiants handicapés

Le service handicap et études de l'université est une structure dédiée à la facilitation de vos études. Voir le site de cette structure à l'adresse <http://www.u-psud.fr/fr/vie-etudiante/vie-pratique/etudiants-handicapes.html>
Signalez-vous le plus tôt possible au secrétariat du PeiP (cf. paragraphe 7.1) pour préciser les aménagements dont vous avez besoin.

7. Vos interlocuteurs

A cause de la taille du campus d'Orsay, trouver les bons interlocuteurs est souvent une tâche déroutante pour le bachelier qui arrive de son « petit » lycée.

7.1. Le secrétariat pédagogique

Le secrétariat pédagogique est le premier interlocuteur des élèves du PeiP : il traite directement l'essentiel de leurs demandes, mais surtout il peut efficacement les aiguiller vers le bon service lorsque la demande de l'étudiant ne relève pas directement de ses compétences.

C'est donc avec ce secrétariat que vous interagirez le plus au cours de l'année. Il traite directement ce qui concerne l'enseignement : plannings, notes, photocopiés, gestion des absences, composition des groupes de TD, etc.

Secrétariat :

Mme Brigitte Payelle (brigitte.payelle@u-psud.fr)
PUIO bât 640, bureau A107
Tel. 01 69 33 86 00 Fax 01 69 15 54 50

7.2. Le secrétariat de la scolarité

A votre arrivée dans l'école, vous aurez aussi à interagir avec le service de la scolarité, qui gère ce qui concerne les aspects purement administratifs : inscription à l'université, dossiers de bourse, carte d'étudiant.

Secrétariat :

Mme Dominique Beau (dominique.beau@u-psud.fr)
Maison de l'Ingénieur bât 620 pièce A007
Tél. 01 69 33 86 50

Les horaires d'ouverture ne sont pas réguliers. Consultez la page web du service de la scolarité : intranet.polytech.u-psud.fr/ii/index.php?id=2977.

7.3. Les autres services

Les deux secrétariats déjà évoqués ne pourront pas répondre directement à l'ensemble des questions que vous vous poserez. Vous pourrez bénéficier d'autres ressources au sein de l'université. La plupart d'entre elles sont gérées par la Maison des Etudes (www.u-psud.fr/fr/l_universite/organisation_generale/services/maison_des_etudes.html). Vous y trouverez notamment ce qui concerne

- l'orientation et l'insertion Professionnelle ;
- la santé (services médicaux, mission handicap)
- l'aide aux étudiants étrangers pour obtenir la carte de séjour
- les services sociaux

Pour les questions liées à la sécurité sociale, les deux principales mutuelles tiennent une permanence au bâtiment 332, dans la vallée :

- la LMDE pièce 230, tél. 01 69 15 66 90
- la SMEREP pièce 229, tél. 01 56 54 36 34

Enfin, les questions liées aux cités et restaurants universitaires ne sont pas gérées par l'université, mais par le [CROUS](#).

7.4. Pendant les vacances

Si besoin, pendant les vacances d'été, adressez directement vos questions au responsable des admissions en PeiP (admission@polytech.u-psud.fr).

7.5. L'équipe de direction du PeiP

Le PeiP est piloté par un binôme de deux enseignants :

- Céline Dablemont (celine.dablemont@u-psud.fr) est responsable de la 2^{ème} année du PeiP-A. Elle représente aussi le PeiP auprès de la direction de l'école et du réseau Polytech ;
- François Aguilon (francois.aguilon@upsud.fr) est responsable de la première année, du PeiP-A et assure les fonctions de directeur des études pour l'ensemble du PeiP
- Ségolène Guilbaud (segolene.guilbaud@u-psud.fr) est responsable de l'année de PeiP-C

En cas de difficultés ou de questions (adaptation, méthodes de travail, problèmes personnels, orientation...), n'hésitez pas à contacter l'un de ces enseignants. N'attendez pas qu'il soit trop tard : les difficultés traitées à temps peuvent souvent être surmontées ; en revanche, celles qui ne sont pas traitées s'améliorent très rarement de manière spontanée.

Remarque destinée aux parents : dans l'enseignement supérieur, les étudiants étant en général majeurs, notre seul interlocuteur légal est l'étudiant lui-même. Aucune intervention ou transmission d'information ne peut être menée sans son accord. Cependant, en cas de difficulté ou de questions, les parents sont invités à prendre contact par courrier électronique auprès du directeur des études (francois.aguilon@upsud.fr).

7.6. Les enseignants

La très grande majorité des enseignants du PeiP sont des enseignants chercheurs. Lorsqu'ils n'enseignent pas, ils sont dans leur laboratoire. Si vous avez besoin de les contacter, le plus simple et le plus efficace est de le faire par mail. Vous trouverez leurs coordonnées des enseignants sur l'intranet.